ommage

Franck Bancel, pur Montpezagau, issu d'une vieille famille du village, nous a quitté brutalement en ce début d'année.

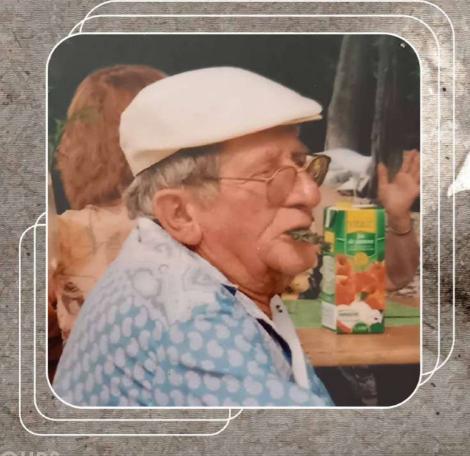
Il a travaillé la propriété familiale faite de vignes et d'oliviers qu'il entretenait avec passion. Il a été un des derniers à travailler avec son cheval. Une des mémoires du village, il adorait parler des temps anciens et maniait parfaitement la langue d'Oc. Il a été membre fondateur du Cercle des sports dans les années 1975. Il aimait y retrouver ses amis pour la belote et boire un petit pastis.

À la belle saison, il allait s'asseoir aux platanes pour faire un brin de causette, son niña au bord des lèvres.

Homme de bouvine, il adorait les courses camarguaises et n'en ratait aucune aux arènes de Sommieres, et il participait aux manifestations taurines du village.

Secrétaire de l'USMontpezat pendant de nombreuses années et fidèle supporter, il assistait à tous les matchs au stade du Bazal pour encourager les verts et blancs.

Merci Franck pour toutes ces années. Adesias Franck.



Le petit Montpezagau est réalisé par la Mairie : Directeur de la publication : Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire

Photos: Laurent Nardini, Laetitia Duret

Impression: Mairie

NOUS CONTACTER: mairie.montpezat@wanadoo.fr - 04 66 81 10 66 https://www.facebook.com/Mairie.Montpezat.gard

www.montpezat-gard.fr



FINANCES

L'assemblée municipale, lors de sa séance du 04 avril 2023, a adopté le budget primitif 2023 de la commune, équilibré en recettes et dépenses pour un montant de 717 488.03€ pour la section d'investissement, et 1 074 277.04€ pour la section de fonctionnement, soit un total global de 1 791 765.07€ toutes sections confondues.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 10% par rapport au budget 2022, les travaux et aménagements de la médiathèque (90 000€) étant considérés comme de l'entretien et non de l'investissement. Les dépenses de personnel sont en progression de 3.9%, mais ne représentent plus que 28.75% du total des dépenses de fonctionnement contre 31.31% en 2022.

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 3.85%.

Les produits de la fiscalité augmentent de 10% en raison, d'une part, de l'actualisation des bases d'imposition liée au taux d'inflation des prix à la consommation (pour 7%), et d'autre part, de l'augmentation de la population propriétaire (pour 3%).

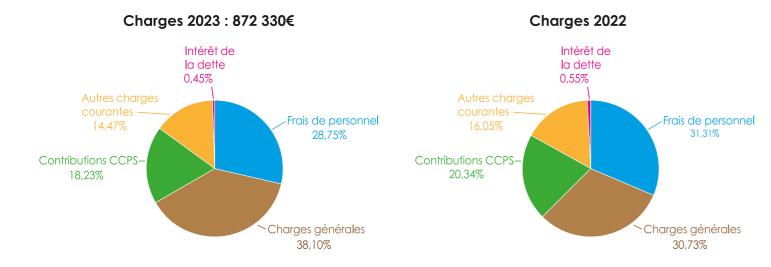
Les taux communaux n'ont quant à eux pas changé.

Les dépenses d'équipement (337 317€) et le remboursement de la dette en capital (29 000€) sont totalement couverts par l'autofinancement prévisionnel dégagé (187 946€) et les ressources propres de la commune (amortissements, produit de la taxe d'aménagement, remboursement de la TVA, subventions et cessions de terrains, d'un montant global de l'ordre de 200 000€).

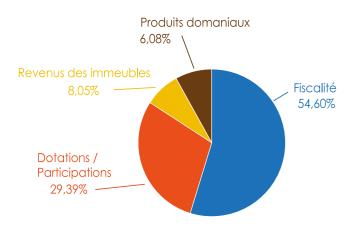
Ces dépenses concernent principalement la réfection de la voirie et les trottoirs de la rue des Écoles (92 000€), les aménagements de la boulangerie (60 000€) et du presbytère (58 000€), la sécurisation de la voirie (40 000€), et les jeux de plein air (46 668€).

L'annuité de la dette est de 32 900€, en baisse de 28% par rapport à 2022 (41 620€).

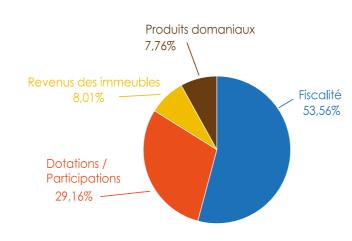
Répartition des charges et produits de fonctionnement en évolution par rapport à 2022.



Produits 2023 : 994 083€



Produits 2022



TRAVAUX







Aménagement de nouveaux ralentisseurs.

CONSEILLER NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES

Le conseiller numérique de la Communauté de Communes du Pays de Sommières vous accompagne dans votre approche digitale : que vous soyez particulier ou professionnel, vous trouverez une permanence adaptée. N'hésitez pas à le solliciter (sur RDV).

Une tournée des communes est organisée. Le conseiller sera présent à Montpezat le 11 avril, au Foyer (salle du Cercle).

Des Clics

Service d'accompagnement citoyen

à l'utilisation du matériel informatique

Sur des créneaux individuels de 30 minutes et sur réservation, les personnes intéressées viennent avec leur smartphone, ordinateur portable, tablette ou même liseuse, et posent leurs questions au conseiller numérique. Il ne s'agit pas d'un dépannage d'informaticien, mais bien d'un accompagnement individuel personnalisé, pour vous faciliter l'accès à vos propres outils informatiques

Conseiller Numérique France Services

Rudy Garcia - r.garcia@ccpaysdesommieres.fr o6 73 44 42 99



Inauguration de l'extension aux Massagues

L'Établissement d'Accueil Médicalisé (EAM) Les Massagues a inauguré son extension le 22 mars dernier.

Le foyer, qui avait ouvert ses portes en décembre 1994, s'est aujourd'hui agrandi et modernisé par la mise en place d'une chaudière biomasse.





ASSOCIATIONS

LES HEURES CLAIRES

L'Association vous propose deux sorties :

Journée Grotte Cosquer et Notre-Dame de la Garde à Marseille le jeudi 25 mai 2023, 91€ tout compris : transport, repas et visites (audio guidée pour la grotte et en train pour le circuit Notre-Dame).

Inscription et paiement jusqu'au 27 avril.

Séjour à Lourdes pour le pèlerinage des gardians du vendredi 27 au lundi 30 octobre 2023, 390€ tout compris : transport, repas et hébergement à l'hôtel Royal 3***. Inscription et paiement jusqu'au 15 mai.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les membres du bureau:

Pascale Bruala, Monique Andriuzzi, Hélène Simon, ou tout simplement venir nous rencontrer les jeudis de 14 h à 16 h au Cercle.



p.7

Association Ste Jeanne d'Arc à Montpezat

MOINS D'ÉCRAN. PLUS DE TEMPS POUR DÉCOUVRIR.

L'association Ste Jeanne d'Arc organise un premier après-midi récréatif pour les enfants entre 5 et 10 ans, SAMEDI 13 MAI 2023, sur le thème de l'arbre. Des ateliers leur seront proposés après lecture de deux albums.

Lieu: salle Jeanne d'Arc (place des Platanes)

Horaire: 14h30 - 17h30 Gratuit et ouvert à tous

Infos: Mme Teyssier 04.66.81.10.92

p.2



Le CMJ est très fier et heureux de vous annoncer que les dons que nous avons récoltés grâce à vous nous ont permis d'acheter des jouets, des laisses, de la nourriture et autres accessoires

Merci encore pour votre implication





Transport scolaire avec liO

Suite aux difficultés rencontrées par nos jeunes avec les transports régionaux, un rdv a eu lieu avec M. le Maire. Malheureusement la compagnie régionale ne pourra pas augmenter le nombre de bus et ne va pas doubler la ligne de bus en raison de l'ouverture du lycée à sommières.

Toutefois la création de ce nouvel établissement laisse à penser que les bus seront progressivement moins remplis, permettant à tous les élèves d'y accéder chaque matin. Les horaires ayant déjà été avancés de 10 min, il n'est pas envisageable de les anticiper davantage pour les élèves des villages les plus lointains.







Opération de taille des platanes de la commune.





Aménagement du terrain de pétanque. Les travaux sont terminés à la Garenne.



Aménagement de la Queyrade

L'enquête publique a pris fin en mars. Deux remarques ont été déposées par des citoyens. Après étude de ces dernières, le 11 mars, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet d'aménagement de la Queyrade. Suite au conseil municipal du 04 avril ayant également émis un avis favorable à la déclaration de projet emportant mise en comptabilité du PLU, plus rien ne s'oppose désormais au lancement du projet.



ENVIRONNEMENT



Éclairage public

Avec le passage à l'heure d'été, l'extinction de l'éclairage public change d'amplitude. Les lumières s'éteindront désormais de 1h à 5h du matin.

Les jardins partagés

Les jardins partagés sont un lieu de rencontre et de partage. Les habitants désireux de retrouver un contact avec la nature, de pratiquer le jardinage en commun, d'apprendre à mieux se nourrir, de cultiver ses légumes et d'échanger leur savoir faire sont les bienvenus. Il reste quelques parcelles libres, et une parcelle collective va être mise en place ainsi qu'un groupement d'achat. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre.



Opération nettoyage

Le Conseil Municipal des jeunes vous propose de participer à une opération de nettoyage de la Garenne à l'arrivée du printemps.

Vous êtes invités à la 1ère édition du Nettoyage de Printemps au village !

Il s'agira de ramasser des petits déchets sur des zones fréquentées.



Tri des biodéchets

Dans un peu moins d'un an, à partir du 1 er janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée. La mise en œuvre de cette disposition, introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, repose sur les collectivités territoriales (communes ou communautés de communes), qui devront proposer les solutions permettant d'effectuer ce tri à la source, chez vous.

C'est pourquoi la Communauté de Communes du Pays de Sommières vous accompagne en finançant à 100% vos composteurs dès le 1^{er} avril 2023. Vous pourrez donc vous procurer gratuitement votre composteur auprès du service déchets de la CCPS. Sont également à l'étude, l'installation de composteurs collectifs dans le village et les lotissements.

L'objectif est de valoriser, sous forme de compost ou de combustible (méthanisation), ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.



Contact Service déchets: 0466770971

Les Obligations légales de débroussaillement

Le Code forêstier fixe une obligation légale de débroussaillement (OLD) dans les régions Corse, Provence-Alpes Côte-d'Azur, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine ainsi que la Drôme et l'Ardèche. Sauf décision expresse du préfet, toutes les communes de ces départements sont concernées.

À quoi cela sert-il de débroussailler autour d'une construction?

C'est la mesure préventive la plus efficace pour limiter les dommages aux habitations et à leurs occupants, en matière de risque "feux de forêts". Les retours d'expérience des grands feux montrent qu'une écrasante majorité des maisons détruites par l'incendie n'étaient pas débroussaillées.

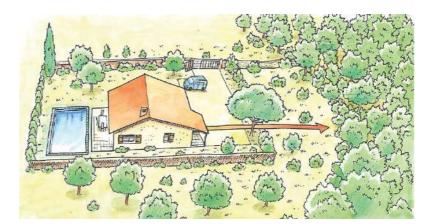
Cela permet de limiter les départs de feu (l'homme est dans plus de 90% des cas à l'origine d'un départ d'incendie). Les pompiers peuvent intervenir de manière sécurisée (pensez qu'ils mettent leur vie en danger pour sauver la nôtre).

L'autoprotection de votre maison est assurée. En cas d'incendie, vous pourrez ainsi y rester confinés sans vous mettre en danger en prenant votre voiture.

Votre cadre de vie est préservé (une forêt débroussaillée est plus belle qu'une forêt brûlée!

Où débroussailler ? Sur quelle surface ?

Il faut débroussailler sur une étendue de 50 mètres autour des habitations, constructions, ou autres équipements de toute nature, et cela, même si la zone à débroussailler se situe sur la propriété du voisin.



Plus d'infos sur : gard.gouv.fr

p.5

© Bruno Tessier-du-Cros / ONF